```
    Message du 09/10/17 12:01
    De: "Jean-Christophe Cos" <jccos@assemblee-nationale.fr>
    A: "morra.paul@orange.fr" <morra.paul@orange.fr>
    Copie à: "Jean-Jacques Bridey" <Jean-Jacques.Bridey@assemblee-nationale.fr>
    Objet: RE: Demande de communication de la convocation aux APNM pour les auditions de la Commission de la Défense le 5 octbre 2017
    >
```

Monsieur le président,

Après investigation sur les conditions d'invitation de l'ADEFDROMIL-GEND, voici la manière dont les choses se sont passées.

> Le secrétariat de la commission a fait parvenir le 15 juin 2017 une invitation aux APNM figurant sur le tableau publié par le ministère de la Défense. Comme vous le noterez sur le premier des deux courriels dont la copie figure en pièce jointe, ce courriel vous était destiné sans ambiguïté en tant que président de l'APNM ADEFDROMIL-GEND.

Malheureusement, une confusion dans les recherches d'adresses est intervenue, et ce courriel a été adressé par erreur à l'ADEFDROMIL.

Je vous prie de bien vouloir recevoir toutes mes excuses pour cette erreur matérielle des plus regrettables, dont j'assume personnellement toute la responsabilité.

Il n'en reste pas moins que l'erreur d'adressage aurait dû être flagrante pour le destinataire accidentel, puisqu'il était bien clair qu'il s'agissait d'une invitation aux seules APNM et à vous-même en tant que président de l'ADEFDROMIL-GEND, ou à défaut à une personne membre de l'association et mandatée par vous.

Je regrette d'autant plus que cette erreur n'ait pas été relevée que, lors d'un second courriel également en copie, il est bien précisé qu'il s'agissait bien d'une audition d'APNM.

L'erreur a été signalée à la cellule audiovisuelle de manière à ce que le nom de votre association ne soit pas relié aux interventions de M. Bessy.

Je reste bien entendu à votre disposition et vous prie de bien vouloir agréer l'expression de ma sincère considération.

Jean-Christophe COS Conseiller, chef de division Commission de la défense nationale et des forces armées

Assemblée nationale 33, rue Saint Dominique 75007 PARIS

Tel: 01 40 63 41 06 Fax: 01 40 63 41 94

mel: jccos@assemblee-nationale.fr

De : Jean-Jacques Bridey

> Envoyé : lundi 9 octobre 2017 10:13

> À : Jean-Christophe Cos

> Objet : TR: Demande de communication de la convocation aux APNM pour les auditions de la Commission de la Défense le 5 octbre 2017

Pour info,

De : Morra Paul [mailto:morra.paul@orange.fr] > Envoyé : dimanche 8 octobre 2017 22:20

> À : Jean-Jacques Bridey < <u>Jean-Jacques.Bridey@assemblee-nationale.fr</u>>

> Cc : François de Rugy < François.deRugy@assemblee-nationale.fr >

> Objet : Demande de communication de la convocation aux APNM pour les auditions de la Commission de la Défense le 5 octbre 2017

M. Paul MORRA, Président de l'AFAR (Association des Forces Armées Réunies)
à
M. le Président de la Commission de la Défense à l'Assemblée Nationale,
Monsieur le Président,

Le jeudi 5 octobre 2017, la Commission de la défense a procédé à diverses auditions des représentants d'Associations Professionnelles Nationales de Militaires (APNM) dans le cadre du Budget 2018. Onze "APNM" étaient conviées et présentes dont "l'ADEFDROMIL-GEND" représentée par le Colonel de gendarmerie (ER) Jacques BESSY.

Je tiens à vous informer que M. Jacques BESSY est le président de "l'ADEFDROMIL AIDE AUX VICTIMES" qui n'est pas une APNM. De plus, il est retraité et ne peut en conséquence en faire partie (article L 4111-2 du Code de la Défense).

Interrogé sur sa qualité, il a menti à la représentation nationale en usant d'un faux titre et d'une fausse qualité, ce qui dans le cas d'espèce constitue des délits à la loi pénale d'une extrême gravité.

L'APNM ADEFDROMIL-GEND a été créée par assemblée constitutive le 5 décembre 2015 par le lieutenant de gendarmerie d'active Paul MORRA, déclarée en Préfecture le 4 février 2016 sous le numéro W751232748. Parution au JO: le 20 février 2016 -Annonce 2002 - page 119.

Cette entité associative n'existe plus ayant évolué en AFAR (Association des Forces Armées Réunies), parution au JO le 5 août 2017 Annonce 94 09 - Ariège ASSOCIATIONS "Rectificatifs relatifs aux modifications" dont Madame le Ministre des Armées a été informée par courrier en date du 21 août 2017.

En conséquence, il ne pouvait en aucun cas se prévaloir à quel titre que ce soit, être en lien avec cette APNM pour la représenter, n'en ayant jamais été membre, ni même adhérent ou responsable de cette association reconnue par le Ministère de la Défense et ayant obtenu sa capacité juridique le 29 mars 2016. De plus, il n'a bénéficié d'aucune délégation de pouvoir à cet effet.

Je vous demande en conséquence de bien vouloir tenir compte de ces éléments pour que son intervention soit supprimée des débats et de votre rapport.

Je vous demande de bien vouloir me faire communiquer la convocation adressée aux APNM laquelle, devrait comporter en destinataire mon nom et qualité en tant que président de l'APNM ADEFDROMIL-GEND.

Je vous demande enfin de prendre les mesures que vous estimerez nécessaires à l'encontre de M. Jacques BESSY pour avoir sciemment menti devant la représentation nationale.

En vous remerciant à l'avance pour l'attention que vous ne manquerez d'apporter à mon courriel et à mes demandes.

Restant dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments respectueux.

Lieutenant de gendarmerie Paul MORRA Président de l'AFAR 2 rue Boileau

66280 SALEILLES Tél: 06 18 35 38 90

E-mail: morra.paul@orange.fr

- > Ce message a fait l'objet d'un traitement anti-virus.
- > Il est rappelé que tout message électronique est susceptible > d'altération au cours de son acheminement sur Internet.

- > Ce message, ainsi que les pièces jointes, sont établis, sous la
- seule responsabilité de l'expéditeur, à l'intention exclusive
 de ses destinataires ; ils peuvent contenir des informations
- > confidentielles. Toute publication, utilisation ou diffusion
- > doit être autorisée préalablement.
- > Ce message a fait l'objet d'un traitement anti-virus.
- > Il est rappelé que tout message électronique est susceptible
- > d'altération au cours de son acheminement sur Internet.
- > Vous pouvez consulter le site de l'Assemblée nationale à
- > l'adresse suivante : http://www.assemblee-nationale.fr